

400, chemin McConnell  
Gatineau, Québec, J9J 3M2

☎ (819)682-8897

📠 (819)682-8044

The background of the title section consists of three overlapping, semi-transparent photographs of children. The top photo shows three children looking at something together. The middle photo shows a close-up of a child's hands. The bottom photo shows a child playing with toy cars on a table.

# **Guide d'accompagnement- Rédaction de votre plateforme pédagogique d'un service de garde en milieu familial reconnu**

*Ce document est un guide afin de vous  
soutenir dans la rédaction de votre plateforme pédagogique.*

Nom: \_\_\_\_\_

Date de rédaction : \_\_\_\_\_

Une plateforme pédagogique<sup>1</sup> est un document qui présente les grandes orientations données à l'intervention éducative offerte par le RSG. Les orientations de votre programme éducatif doivent tenir compte des prescriptions de la *Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance*.

Dans une plateforme pédagogique, la mission du service de garde est décrite ainsi que les valeurs véhiculées par la RSG dans l'ensemble des activités (par exemple, le respect de l'enfant et de son rythme de développement, l'importance de soutenir le développement de son autonomie, l'intérêt du style d'intervention démocratique pour soutenir adéquatement le développement des jeunes enfants, etc.).

Les grandes orientations comportent aussi des objectifs qui reflètent les buts visés par le programme éducatif à titre d'outil d'encadrement de la pratique éducative, Des fondements théoriques (par exemple : la théorie de l'attachement et l'approche écologique), ainsi que des principes de base sont d'autres éléments permettant d'orienter, dans une autre direction commune, les interventions privilégiées.

La plateforme pédagogique de votre service de garde doit être un cadre de référence pour vous et un outil d'information pour les parents. Il devrait contenir suffisamment d'informations pour guider l'élaboration du programme d'activités et la planification hebdomadaire.

Votre plateforme pédagogique doit être le fruit d'une réflexion approfondie, être personnalisée et refléter l'approche éducative qui sera appliquée au quotidien auprès de tous les groupes d'enfants inscrits dans votre service de garde. Présenté au BC avant l'ouverture de votre service de garde, votre programme éducatif devrait faire l'objet d'échanges avec votre assistante, s'il y a lieu, pour favoriser son application.

Vous êtes conviés à consulter le Programme éducatif des services de garde du Québec « *Accueillir la petite enfance* ». Il a été conçu à titre de source d'inspiration pour élaborer des programmes éducatifs adaptés aux réalités particulières des milieux de garde québécois :

[http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme\\_educatif.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf)

<sup>1</sup> Nous utilisons le terme *plateforme pédagogique* pour faire la distinction du programme éducatif des services de garde du Québec « *Accueillir la petite enfance* ».

<sup>2</sup> Ce guide est reproduit en partie et librement adapté du curriculum de « *HighScope Québec* » et « *Accueillir la petite enfance* ».

<https://highscopequebec.org/>

[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme\\_educatif.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf)

## **Article 5, LSGEE**

Afin d'assurer la prestation de services de garde éducatifs, le prestataire de services de garde applique un programme éducatif comportant des activités qui ont pour buts :

« 1° de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur ;

2° d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement ;

3° de favoriser la réussite éducative de l'enfant notamment en facilitant sa transition vers l'école.

Le programme éducatif comprend également des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Le gouvernement détermine, par règlement, tout autre élément ou service que doit comprendre le programme éducatif. Il peut, de la même façon, prescrire un programme unique applicable en tout ou en partie aux prestataires de services qu'il détermine et en prévoir des équivalences. »

## **Article 60, 9<sup>e</sup> paragraphe de l'alinéa 1, Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)**

9° le programme éducatif conforme à l'article 5 de la Loi et aux articles 6.9 à 6.11 qu'elle s'engage à appliquer ; »

## **Rappel de la mission des services de garde éducatif du Québec**

Au Québec, les services de garde éducatifs ont une triple mission : celle d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants qu'ils accueillent; celle de leur offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global; et enfin celle de contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.

Ainsi, qu'ils soient offerts en CPE, en garderie ou en milieu familial reconnu, **tous les services de garde doivent notamment: appliquer un programme éducatif** comportant

des activités qui ont pour buts de:

- voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés;
- offrir aux enfants un milieu de vie visant à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école;
- prévenir l'apparition de difficultés d'apprentissage ou de comportement ou encore, d'insertion sociale, et favoriser la réussite éducative.

La personne qui demande une reconnaissance à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) doit transmettre, au bureau coordonnateur du CPE La Ribambelle d'Aylmer (BC), une *plateforme pédagogique*<sup>1</sup> (programme éducatif) conforme aux nouvelles règles avant d'obtenir une reconnaissance, tel qu'il est stipulé dans l'article 60 du règlement sur les services de garde éducatif à l'enfance (RSGEE).

S'occuper de jeunes enfants est une grande responsabilité et vous jouez un rôle de premier plan auprès d'eux. Vous avez la responsabilité d'offrir des services de qualité qui soutient le développement global de l'enfant, son adaptation à la vie en collectivité ainsi de favoriser la réussite éducative de l'enfant, notamment en facilitant sa transition vers l'école. De plus, vos services doivent créer un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière bénéfique la santé et le bien-être.

En tant que personne responsable d'un service de garde en milieu familial, vous devez vous engager envers les parents des enfants que vous acceptez de recevoir à leur fournir des services de garde éducatifs conformément à la loi. Vous gérez votre entreprise de façon à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

Ainsi, vous devez être en mesure de présenter aux parents les objectifs éducatifs que vous poursuivez, les moyens que vous mettrez en place pour les atteindre afin de leur faire connaître le contexte éducatif que vous proposez à leurs enfants. Ceci permettra aux parents d'être sensibilisé à vos couleurs particulières et de présenter vos caractéristiques qui vous différencie des autres. Cela leur donnera également l'occasion de voir si vos services répondent à leurs attentes.

\*Depuis le 8 juin 2019, de nouvelles dispositions réglementaires concernant le programme éducatif sont entrées en vigueur. Le [Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#) comprend désormais un nouveau chapitre qui indique, entre autres, les éléments essentiels que doit comporter le programme éducatif appliqué par les prestataires de services de garde, et précise notamment que ces derniers doivent le rendre accessible aux parents, sans frais.

Le présent document <sup>1</sup> a été préparé pour vous accompagner dans votre démarche de rédaction de votre plateforme pédagogique, en outre, votre programme éducatif (PÉ). Il énumère les éléments que vous devez inclure dans votre PÉ, afin qu'il soit complet et qu'il réponde aux exigences du Ministère de la famille.

Un **programme éducatif** s'appuie principalement sur le jeu pour remplir les objectifs suivants :

- 01 ➔ Aider l'enfant dans ses apprentissages;
- 02 ➔ Le préparer aux différentes étapes de son évolution;
- 03 ➔ Favoriser son développement global;
- 04 ➔ Promouvoir de saines habitudes de vie (alimentation, comportements, etc.)

Les services de garde éducatifs à l'enfance favorisent également le partage des connaissances sur la situation de l'enfant pour lui permettre de vivre une transition harmonieuse vers l'école.

---

Rédiger votre programme éducatif vous donne l'opportunité de dire qui vous êtes en tant que responsable de garde d'un milieu familial, de définir vos objectifs et de décrire les moyens que vous allez mettre en place pour les atteindre.

Votre plateforme pédagogique (PÉ) devra répondre aux questions suivantes.

**Les orientations générales et les approches éducatives de votre service de garde.**

- I. Quelle est la mission de votre service de garde?
- II. Quelles seront les valeurs véhiculées par votre service de garde? Veuillez expliquer de quelle manière vous allez les transmettre dans votre quotidien.
- III. Quels sont les objectifs de votre programme éducatif?
- IV. Quels seront vos règles de vie dans votre service de garde pour assurer un bon fonctionnement des règles et de vos interventions? (par exemples: à la table, à la sieste, à l'extérieur, etc).
- V. Quel est votre style d'intervention et comment allez-vous intervenir pour la gestion des conflits?

- VI. Quelle sera l'approche ou les approches éducatives utilisées dans votre service de garde?
- VII. Comment allez-vous contribuer à la socialisation des enfants? (la vie en collectivité et la capacité de s'y intégrer harmonieusement).
- VIII. Comment allez-vous faciliter l'entrée de l'enfant à l'école? (une transition harmonieuse vers l'école).

**Les fondements théoriques** du programme éducatif des services de garde du Québec "Accueillir la petite enfance" (p. 11) qui peuvent vous aider à décrire comment vous favoriserez ceux-ci dans votre service de garde.

### **L'humanisme**

La psychologie humaniste considère l'enfant comme une personne à part entière qui naît avec une curiosité et un désir naturel d'apprendre. Ce point de vue sur l'enfant conduit l'adulte qui l'accompagne à faire confiance à sa capacité de développer son plein potentiel.

### **L'approche écologique**

Selon l'approche écologique, appelée également « approche bioécologique ou écosystémique », le développement de l'enfant relève à la fois de ses caractéristiques individuelles et de l'influence de son environnement. Cet environnement est composé de systèmes plus ou moins proches de lui, en lien les uns avec les autres. Il comprend son réseau familial proche et élargi, les services éducatifs qui l'accueillent, son voisinage, etc. Il inclut également des systèmes plus éloignés de lui tels que les ressources offertes à son intention dans sa communauté, les croyances qui traversent la société en matière d'éducation et les politiques mises en oeuvre pour les enfants et leur famille.

### **La théorie de l'attachement**

Selon cette théorie, la qualité de la relation qui s'établit entre le jeune enfant et les premiers adultes qui prennent soin de lui constitue la pierre angulaire de son développement. Des relations stables et chaleureuses ainsi qu'une réponse adéquate à ses besoins, ses signaux de détresse et son sentiment d'inconfort favorisent le sentiment de sécurité affective de l'enfant, lui-même à la base de sa capacité d'explorer le monde qui l'entoure. Dans le contexte des SGEE, le personnel éducateur et les RSG créent des conditions propices à l'établissement d'un lien affectif significatif avec l'enfant afin d'assurer son bien-être et de favoriser son développement.

### **L'apprentissage actif et accompagné**

Ce concept relève de courants théoriques qui décrivent les mécanismes par lesquels l'enfant se développe et réalise des apprentissages en interagissant avec son environnement humain et physique. Le personnel éducateur ou la RSG joue un rôle de première importance pour accompagner l'enfant actif dans son apprentissage en fonction de son développement, de ses besoins et de ses champs d'intérêt individuels.

## Les principes de base

Votre PÉ doit inclure de l'information concernant les **principes de base** du programme éducatif des services de garde du Québec "Accueillir la petite enfance" (p. 63) Voici une brève description qui peuvent vous aider à définir les valeurs et les approches éducatives qui seront véhiculées dans votre service de garde.

### **Le partenariat entre le SGEE et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant**

L'accompagnement du jeune enfant dans son développement global est un projet commun, partagé par les parents, le personnel éducateur ou la RSG et, lorsqu'il y a lieu, les administrateurs et toute autre personne qui travaille au SGEE. Ce partenariat, basé sur une relation de confiance mutuelle, rassure l'enfant et l'aide à établir une relation affective significative avec les adultes qui prennent soin de lui en l'absence de ses parents. Il favorise également le choix d'interventions individualisées adaptées à chaque enfant d'un même groupe au SGEE.

### **Chaque enfant est unique**

Une connaissance approfondie de chaque enfant et de son développement permet à l'adulte qui est responsable de lui de reconnaître et de respecter les particularités de chacun, son rythme de développement, ses champs d'intérêt et ses besoins.

### **L'enfant est l'acteur principal de son développement**

C'est lorsque le jeune enfant est l'acteur principal de son développement, lorsqu'il peut amorcer des jeux, faire des suggestions qui sont mises en oeuvre au SGEE et participer aux décisions qu'il est le plus susceptible de développer son plein potentiel.

### **L'enfant apprend par le jeu**

Le jeu est le moyen par lequel l'enfant réalise des apprentissages et se développe. En l'accompagnant pour lui permettre de tirer tout le potentiel des jeux qu'il amorce, le personnel éducateur et les RSG soutiennent son développement global.

### **Le développement de l'enfant est un processus global et intégré Le développement du jeune enfant est global.**

C'est un processus qui se déroule dans chacun des domaines en même temps (physique et moteur, langagier, social et affectif, cognitif). Tous les domaines s'influencent mutuellement et s'intègrent les uns aux autres pour former un tout: l'enfant<sup>54</sup>.

## Le développement global de l'enfant

- I. Que signifie l'expression "développement global"?
- II. Par quels moyens:
  - organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et par quels types d'activités le développement de l'ensemble des dimensions interreliées sera-t-il favorisé dans votre service de garde?



## Les domaines de développement

Votre PÉ doit inclure de l'information concernant les différents **domaines de développement** priorités dans votre service de garde. Voici une brève description des domaines privilégiés du programme éducatif des services de garde du Québec "Accueillir la petite enfance" (p. 99)

### Le développement physique et moteur

La santé et la sécurité, les besoins physiologiques (l'alimentation, le sommeil et l'hygiène), le développement sensoriel, le schéma corporel ainsi que la motricité globale et la motricité fine.

### Le développement cognitif

L'attention, la mémoire, la fonction symbolique, les catégories et concepts, le raisonnement, l'éveil aux mathématiques et aux sciences.

### Le développement langagier

Le langage prélinguistique, le langage oral, l'éveil à la lecture et à l'écriture ainsi que le développement graphique.

### Le développement social et affectif

L'attachement (l'établissement d'une relation affective significative), le tempérament, le concept de soi, l'identité, les compétences émotionnelles et les compétences sociales.

- I. Par quels moyens;
  - organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et avec les parents et par quels types d'activités seront utilisés dans les activités de base et les périodes de jeu pour favoriser le développement des enfants dans chacun des domaines?
- II. Comment ces moyens et ces types d'activités reflètent-ils les orientations suivantes;
  - valeurs, objectifs, approche éducative, etc. de votre service de garde.

## Les dimensions de la qualité éducative

Votre PÉ doit inclure de l'information concernant les **dimensions de la qualité éducative** priorités dans votre service de garde. Voici le regroupement des éléments des quatre dimensions de la qualité éducative du programme éducatif des services de garde du Québec "Accueillir la petite enfance" (p. 29).

- L'interaction du personnel éducateur ou des RSG avec les enfants;
- Les expériences vécues par les enfants au SGEE<sub>xv</sub>;
- L'aménagement des lieux et le matériel;
- L'interaction entre le personnel éducateur ou les RSG et les parents.



- I. Que signifie "l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité"?
- II. Par quels moyens:
  - organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants et par quels types d'activités amèneriez-vous l'enfant à s'adapter à la vie de son service de garde"?
- III. Par quels moyens:
  - l'accueil des parents et leur collaboration avec votre service de garde seront-ils favorisés?
- IV. Quels liens faites-vous entre l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité et les orientations (valeurs, objectifs, approche éducative, etc. de votre PÉ.

## **La promotion et la prévention visant le développement de saines habitudes alimentaires et de saines habitudes de vie**

### **Habitudes alimentaires**

- I. Que veut dire « saines habitudes alimentaires »?
- II. Comment assurerez-vous la qualité et la variété des aliments offerts aux enfants à l'occasion des collations et des repas que vous leur servirez?
- III. Comment vous assurerez-vous que les collations et les repas seront des moments agréables et éducatifs pour les enfants accueillis dans votre service de garde?
- IV. Quel sera le rôle du personnel éducateur pendant les repas?
- V. Par quels moyens (organisation de l'espace, matériel, relations du personnel éducateur avec les enfants) et quels types d'activités les enfants seront-ils sensibilisés à l'importance d'adopter de saines habitudes alimentaires?
- VI. Par quels moyens les parents seront-ils sensibilisés à l'importance, pour les jeunes enfants, d'adopter de saines habitudes alimentaires?

## Saines habitudes de vie (mode de vie physiquement actif, moments de détente)

- I. Que veut dire « saines habitudes de vie »?
- II. Quelle place sera accordée aux activités de motricité globale (courir, sauter, etc.) et au jeu actif (où les enfants ont l'occasion de bouger) à l'intérieur et pendant les jeux à l'extérieur?
- III. Quels espaces et quel matériel permettront aux enfants de vivre des activités physiquement actives à l'intérieur et pendant les jeux à l'extérieur?
- IV. Par quels moyens (organisation des lieux, matériel, relation du personnel éducateur avec les enfants) et quels types d'activités (autres que les siestes) les enfants pourront-ils se détendre dans votre service de garde?
- V. Comment l'horaire sera-t-il planifié dans votre service de garde pour permettre un juste équilibre entre les activités physiquement actives et les activités de détente?
- VI. Par quels moyens (organisation des lieux, matériel, relation du personnel éducateur avec les enfants) et par quels types d'activités les enfants seront-ils sensibilisés à l'importance d'adopter un mode de vie physiquement actif?
- VII. Par quels moyens (organisation des lieux, matériel, interventions) et quels types d'activités les parents seront-ils sensibilisés à l'importance, pour les jeunes enfants, d'adopter un mode de vie physiquement actif?
- VIII. Quels liens faites-vous entre la promotion et la prévention visant l'adoption de saines habitudes alimentaires et de saines habitudes vie par les enfants et les orientations de votre programme éducatif (valeurs, objectifs, approche éducative, etc.)?

## Interventions éducatives

Votre PÉ doit inclure de l'information concernant l'orientation des **interventions éducatives** prioritaires dans votre service de garde. Voici une brève description des quatre étapes de l'intervention éducative privilégiées du programme éducatif des services de garde du Québec "Accueillir la petite enfance" (p. 47).

### L'observation

Cette étape permet de connaître les goûts, les besoins, les capacités et le développement actuel et en devenir de chaque enfant et, ceux du groupe.

L'information recueillie oriente ainsi les actions éducatives et permet de les ajuster, en plus d'alimenter les discussions avec les parents. Les observations sont consignées par écrit à l'aide de différents outils, ce qui en facilite l'analyse et l'interprétation. La consignation de l'information dans un dossier attribué à chacun des enfants permet de trouver rapidement l'information utile, notamment lorsqu'un enfant manifeste des caractéristiques ou des besoins particuliers.

### La planification et l'organisation

Cette étape permet de prévoir, à partir de l'interprétation des observations, ce qu'il convient de mettre en place pour soutenir le développement global des enfants dans leurs jeux ainsi que dans le contexte des routines et des transitions. Elle sert également à organiser le matériel et à préparer l'environnement physique pour que chaque moment de vie au SGEE soit vécu harmonieusement.

### L'action éducative

Au cours de cette étape du processus, le personnel éducateur ou les RSG mettent en place les actions éducatives planifiées. L'action éducative, qui repose sur l'observation et sur la planification, est intentionnelle, c'est-à-dire qu'elle est réalisée en fonction de choix délibérés du personnel éducateur ou de la RSG basés sur l'observation.

### La réflexion-rétroaction

Cette étape permet au personnel éducateur et aux RSG d'évaluer l'ensemble des éléments qui ont été mis en place pour assurer le développement global et harmonieux des enfants. Elle consiste en une réflexion critique sur les étapes précédentes du processus de l'intervention (observation, planification et organisation, action éducative) pour ajuster, au besoin, les pratiques éducatives. C'est une étape de travail incontournable pour améliorer, de façon continue, la qualité du service éducatif offert aux enfants et à leur famille. C'est également un moyen d'évoluer dans son travail en répondant de mieux en mieux aux besoins des jeunes enfants.

Veillez inclure dans votre programme éducatif votre **horaire type** en inscrivant vos heures d'ouverture et de fermeture. Inscrivez les heures approximatives de l'accueil, transition, routine, activités, sieste, repas, collations, sortie extérieur, départ.

Veillez présenter un menu type pour une semaine en inscrivant les ingrédients.

Vous pouvez agrémenter votre programme éducatif avec des photos présentant votre service de garde.

**IMPORTANT** de conserver une copie de votre programme éducatif.

## Références : Les articles de règlements des services de garde éducatif à l'enfance

### Article 6.9 RSGEE

« Outre ce qui est prévu à l'article 5 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1), le programme éducatif que le prestataire de services de garde est tenu d'appliquer doit tenir compte des besoins et du niveau de développement des enfants qu'il reçoit et avoir pour buts de :

Page | 12

- 1° favoriser les **interactions positives** entre les personnes qui appliquent le programme éducatif et les enfants ;
- 2° favoriser le **sentiment de sécurité affective** des enfants ;
- 3° organiser la **vie en collectivité** en instaurant un **climat positif** au sein du groupe ;
- 4° organiser les **lieux et le matériel** de manière à **soutenir les apprentissages et le développement global des enfants** ;
- 5° favoriser entre les parents, les prestataires de services et les personnes qui appliquent le programme éducatif une **communication continue** et des interactions constructives centrées sur les enfants et leur développement ;
- 6° **promouvoir les expériences initiées par les enfants** et soutenues par les personnes appliquant le programme éducatif ;
- 7° **encourager** l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par les enfants ;
- 8° **soutenir le jeu actif** et **limiter les activités sédentaires** ;
- 9° **favoriser** les expériences qui soutiennent le développement **de saines habitudes alimentaires.** »

### Article 6.10 RSGEE

« Le prestataire de services de garde offre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, selon un processus global et intégré, des expériences variées adaptées à l'âge des enfants qu'il reçoit et visant à soutenir les apprentissages dans **les quatre domaines de développement de l'enfant et leurs composantes**, à savoir :

1° le domaine physique et moteur comprenant :

- a) la motricité fine;
- b) le sens du mouvement et le goût de bouger à différentes intensités ;
- c) le développement des cinq sens suivants : la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût ;

2° le domaine cognitif comprenant :

- a) l'attention;
- b) la mémoire;
- c) la fonction symbolique;
- d) la capacité à catégoriser et à conceptualiser ;
- e) le raisonnement;
- f) l'éveil aux mathématiques et aux sciences ;

3° le domaine langagier comprenant :

- a) le langage prélinguistique;
- b) le langage oral;
- c) l'éveil à la lecture et à l'écriture ;
- d) le développement graphique;

4° le domaine social et affectif comprenant :

- a) la confiance en soi ;
- b) l'estime de soi;
- c) l'autonomie;
- d) la construction de l'identité ;
- e) les compétences émotionnelles et sociales. »

### Article 6.11 RSGEE

« Le prestataire de services de garde offre, doit indiquer, dans son programme éducatif, **les moyens, les méthodes ainsi que le matériel éducatif** qu'il entend utiliser pour se conformer aux dispositions des articles 6.9 et 6.10. »

## Faire la distinction entre une plateforme pédagogique (programme éducatif), un programme d'activités et une régie interne.

### Plateforme pédagogique:

La plate-forme s'insère dans la démarche pédagogique de la RSG en lien avec le programme éducatif. Ce dernier devient le cadre de la plate-forme. Lorsque la personne responsable d'un service de garde s'approprie le programme éducatif, elle peut alors développer sa propre plate-forme pédagogique.

Rédiger un programme éducatif c'est réfléchir aux valeurs et aux principes que vous voulez véhiculer dans **votre service de garde** et déterminer les actions, les interventions et les activités qui vous permettront de les concrétiser. Un programme éducatif c'est votre programme de base. Il définit le volet pédagogique de votre service de garde et dit qui vous êtes en tant qu'éducatrice.

### Programmes d'activités:

Un **programme d'activités** découle du programme éducatif : il est inspiré des valeurs et des principes choisis. Il comprend l'ensemble des activités et des moments de vie que vous planifiez et que vous réalisez chaque jour selon les besoins et l'âge des enfants que vous recevez. Il varie au gré des jours, des semaines, des mois, des saisons. Les trousseaux d'activités présentés sous formes de thèmes sont des programmes d'activités et NON des programmes éducatifs.

### Régie interne:

La régie interne comportera plutôt des informations techniques à communiquer aux parents sur le fonctionnement du service de garde. Ex.: Les vêtements de rechange, les effets personnels à fournir, la politique de la sieste, les frais de retard, etc.

## Horaire type d'une journée dans mon service de garde

heure

Activités, routines, habitudes de vie...


Page | 14

Avez-vous prévu d'utiliser le téléviseur? \_\_\_\_\_

Si oui, à quel moment de la journée et pourquoi? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si oui, quel est votre objectif de son utilisation?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Veillez compléter un menu d'une semaine (spécifiez les ingrédients et les breuvages offerts).  
(lait 2%, lait 3.25%, lait maternisé pour les poupons)

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
Déjeuner					
Collation A.M.					
Dîner					
Collation P.M.					